

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 10 mars 2022

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 10/03/2022

D/2022-005

Aujourd'hui, jeudi 10 mars 2022, à 9 heures 30, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires en présentiel :

Mesdames JAMET, SCHMITT, JUSTOME, FAHMY DELNESTE et DELUC et Monsieur BELLERON

A titre de suppléant :

Etaient excusés :

Mesdames KUHN, BOUVIER, LE BOULANGER, DEMANGE, AMOUROUX et EL KHADIR et Messieurs FEYTOUT, GIRARD et ARFEUILLE.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2022/005

Budget Primitif 2022 - décision - autorisation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,
Conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté au Comité Syndical du 26/01/2022 et après avoir entendu le rapport de présentation du budget de l'exercice 2022 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la restauration collective de Bordeaux et Mérignac,
LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L 2312-1, L2312-2, L2312-3, L 2312-4 et L 5111-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable du 1^{er} août 1996,
Vu la délibération D-2022/001 du 26/01/2022 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Primitif de l'exercice 2022,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Budget du SIVU pour l'année 2022 tel que présenté par sa Présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé. Ledit Budget, s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

- ↳ En section de fonctionnement à la somme de **18 326 245,12 euros**
- ↳ En section d'investissement à la somme de **1 143 900,00 euros**

Article 2 :

Le Budget est voté par chapitre et par nature.

Article 3 :

La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

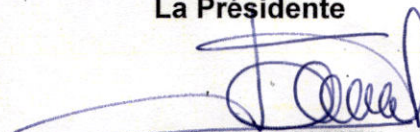
Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 10/03/2022.

La Présidente



Delphine JAMET